




mirova
Responsible Investing

FONDS LDN^{*}

Un projet de fonds d'investissement innovant

*LAND DEGRADATION NEUTRALITY: NEUTRALITÉ EN TERMES DE DÉGRADATION DES TERRES





Il est temps de remettre le carbone à sa juste place. Libérés dans l'atmosphère, le dioxyde de carbone et les autres gaz à effet de serre modifient notre climat, menaçant ainsi notre planète. Stocké dans la terre, le carbone enrichit le sol, le rendant fertile et productif.

Si, chaque année, nous pouvions augmenter ne serait-ce qu'un peu le contenu organique des sols agricoles, nous serions en mesure de compenser la plupart des émissions de gaz à effet de serre. Cette idée est simple, mais révolutionnaire. Je soutiens actuellement une initiative dont le but est d'étudier les moyens d'obtenir un accroissement annuel généralisé de 0,4% des matières organiques des sols. Grâce à ces seuls 4 grammes supplémentaires pour mille grammes de carbone (4x1000) stockés actuellement dans nos terres, nous verrions les rendements augmenter, la biodiversité se développer et la capacité de rétention d'eau des sols s'améliorer. Par effet de ricochet, cela renforcerait notre résilience face aux chocs climatiques, tels que la sécheresse ou les inondations.

La neutralité en termes de dégradation des terres (ou « Land Degradation Neutrality ») est, elle aussi, une idée simple mais révolutionnaire. Elle constitue un engagement politique mondial, déjà inscrit dans les Objectifs de développement durable adoptés récemment, d'évoluer vers des pratiques de gestion durable des terres et de drastiquement revoir à la hausse la réhabilitation des terres et des sols dégradés. Cet engagement répond à la fois aux problématiques liées au changement climatique et à l'enjeu de la sécurité alimentaire. Il pourrait nous amener à redéfinir notre relation avec la terre.

Ces deux idées sont audacieuses, complémentaires, et réalisables d'ici 2030. Audacieuses, si nous parvenons à faire de ces idées, simples mais révolutionnaires, le cœur d'un accord global sur le climat. Complémentaires, si nous réussissons à forger une alliance entre les décideurs politiques, les producteurs et les consommateurs. Réalisables, malgré tout, à condition de mobiliser des financements internationaux en provenance des secteurs publics et privés pour les concrétiser largement. Elles ouvriraient alors des possibilités qu'il faudrait mettre à la portée de toutes les communautés, quel que soit leur niveau de développement, partout dans le monde.

C'est pourquoi je suis heureux de présenter le Fonds LDN, ou « Land Degradation Neutrality Fund ». Ce fonds doit envoyer l'engagement du secteur privé à soutenir à l'échelle planétaire une politique et des investissements indispensables aux agriculteurs du monde entier. Edgard Pisani disait : « On a besoin de toutes les agricultures du monde pour nourrir le Monde ». Une fois lancé, en 2016, ce fond deviendra un instrument essentiel pour réhabiliter les millions d'hectares de terres dégradées, qu'il rendra fertiles et productives.



Nous vivons des temps difficiles. La pauvreté, les migrations forcées, la radicalisation et l'insécurité sont au sommet de la liste de défis auxquels nous faisons face. Le changement climatique ajoute des millions de personnes au lot des pauvres vivants déjà dans le monde en développement, ce qui pourrait multiplier ces défis.

Notre réponse a besoin d'être efficace et systématique. Pour réagir efficacement, nous devons éradiquer les causes de la pauvreté et de l'insécurité et offrir un avenir durable à tous. Nous devons porter une plus grande attention à la situation critique des milliards de personnes dans les pays en développement, ceux qui ont des opportunités limitées et peu de chances d'améliorer leurs vies.

Environ 500 millions de petites exploitations, par exemple, subviennent directement à l'existence de plus de 2 milliards de personnes. Elles produisent jusqu'à 80% de la nourriture dans les pays en développement. Ces petites exploitations agricoles sont la principale source d'emploi et le moyen de sortir de la pauvreté pour une majorité de personnes. Mais le dérèglement climatique et la dégradation des terres, parmi d'autres menaces sur l'environnement, compromettent notre

but commun pour 2030, comme l'adoption de l'agenda post 2015 : un monde décarboné et sans pauvreté.

Pour répondre aux menaces auxquelles nous faisons face, nous devons offrir de réelles opportunités et de l'espoir. C'est pour cela que, nous devons investir considérablement dans la terre. L'idée de créer un Fonds LDN qui, simultanément, favorise l'investissement du secteur privé, aide à la restauration des régions dégradées et intensifie les pratiques d'utilisation durable des terres est innovateur et mérite le soutien de la communauté mondiale pour concrétiser le programme d'action d'Addis Abeba sur le financement du développement adopté en juillet 2015. Puisqu'il respectera des directives sociales et de l'environnement rigoureuses, il offre une occasion unique de restaurer notre planète et ses terres, en fournissant de l'emploi et la sécurité alimentaire tout en contribuant à atténuer le changement climatique.

PRÉFACE DE MONIQUE BARBUT, SECRÉTAIRE EXÉCUTIVE DE LA CNULCD

Face aux défis mondiaux considérables que sont la dégradation des terres et la sécheresse, qui laissent des millions de personnes affamées, sans abri, sans ressources et sans défense, il nous faut réunir les ressources financières nécessaires à la restauration des terres dégradées. Avec l'argent mis au service d'un grand nombre de personnes, nous redessinerons des paysages naturels, aménagés de champs sains et productifs. Nous pensons que d'ici 2030, un monde sans dégradation des sols est possible. Nous restaurerons plus de terres qu'il n'en est dégradé chaque année. La réponse la plus simple aux changements climatiques, aux pénuries alimentaires, aux migrations forcées et aux conflits liés aux ressources se trouve juste sous nos pieds. J'invite les investisseurs et les partenaires qui partagent notre vision à nous accompagner dans ce projet qui peut engendrer des résultats immédiats et placer les générations futures sur la voie du développement durable.



PRÉFACE DE PHILIPPE ZAOUATI, DIRECTEUR GÉNÉRAL DE MIROVA

Au nom de Mirova, je suis heureux et honoré de la conclusion de ce partenariat avec la Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification (CNULCD). Ce projet de fonds pour la neutralité en termes de dégradation des terres est un objectif ambitieux, mais primordial, en matière de lutte contre le changement climatique. Chez Mirova, nous sommes convaincus que l'intégration des enjeux de développement durable permet de proposer aux investisseurs des solutions créatrices de valeur sur le long terme. Nous avons déjà démontré l'efficacité de ce modèle de gestion et entendons unir nos forces à celles de la CNULCD pour faire du Fonds LDN (Land Degradation Neutrality Fund) un triple succès : financier, environnemental et social.

Pour relever le défi de la neutralité en termes de dégradation des terres (NDT) : un engagement mondial visant à restaurer 12 millions d'hectares de terres par an

Deux milliards d'hectares de terres productives sont dégradés à travers le monde. Cette superficie est plus importante que l'Amérique du Sud et équivaut à deux fois la taille de la Chine ; les terres agricoles abandonnées constituent 500 millions d'hectares. De plus, nous continuons à dégrader 12 millions d'hectares de terres productives chaque année. Nous devons briser ce cycle destructeur, car le coût annuel de la dégradation des terres dépasse de loin celui de la prévention. La seule adoption de pratiques durables de gestion des terres, par exemple, pourrait entraîner une hausse de la production agricole égale à 1 400 milliards USD.¹

Au cours des 15 prochaines années, toutes les nations collaboreront pour atteindre 17 objectifs de développement durable (ODD). L'un d'entre eux est de parvenir à un monde neutre en matière de dégradation des terres d'ici 2030. Cela implique de veiller à ce que la quantité des ressources en terres saines et productives dont dépend chaque famille, région ou pays pour les services écosystémiques (eau, nourriture, précipitations, etc.) reste au moins stable.²

Deux actions doivent être menées conjointement pour parvenir à la NDT :

- éviter toute nouvelle dégradation des terres ;
- restaurer les terres déjà dégradées.

Nous pouvons lutter contre la dégradation des terres en réhabilitant des terres déjà dégradées ou abandonnées et en promouvant une gestion durable des terres, afin d'éviter qu'elles ne soient dégradées, ou ne le soient davantage.

Pour atteindre l'objectif de neutralité en termes de dégradation des terres d'ici 2030, il faut mobiliser des moyens financiers considérables. Les financements publics, à eux seuls, ne suffiront pas. Il est donc indispensable d'attirer des investisseurs privés de long terme, comme le stipule par ailleurs le Programme d'action d'Addis-Abeba.³ Cela nécessitera la création d'un cadre solide d'investissement et l'alignement des intérêts des investisseurs privés avec l'objectif de NDT.

La Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, par le biais de son volet opérationnel, le Mécanisme mondial, entend relever ce défi en favorisant la création d'un fonds indépendant qui appuiera les initiatives qui visent à atteindre l'objectif de neutralité de la dégradation des terres.⁴

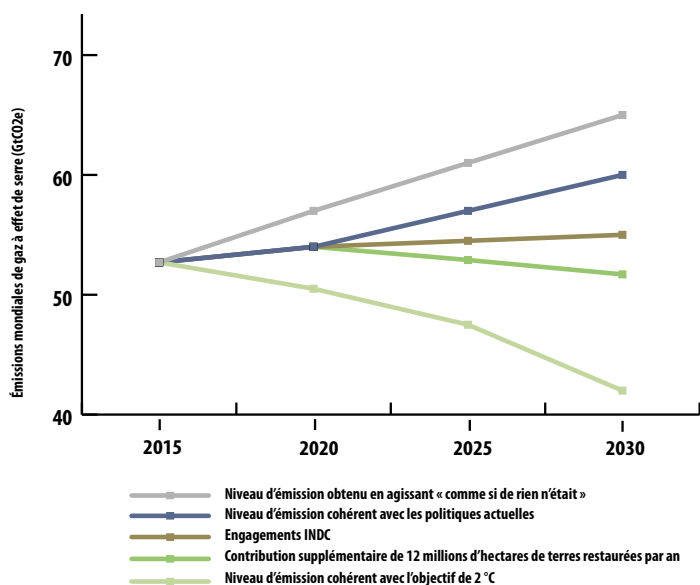
Investir pour promouvoir la NDT génère plusieurs avantages et facilite la réalisation de plusieurs ODD.

Les investissements dans des projets promouvant la NDT sont conçus pour être bénéfiques à plusieurs égards et contribuent à la réalisation de nombreux ODD. En réhabilitant 12 millions d'hectares de terres dégradées chaque année, nous atteindrons les objectifs

suivants :

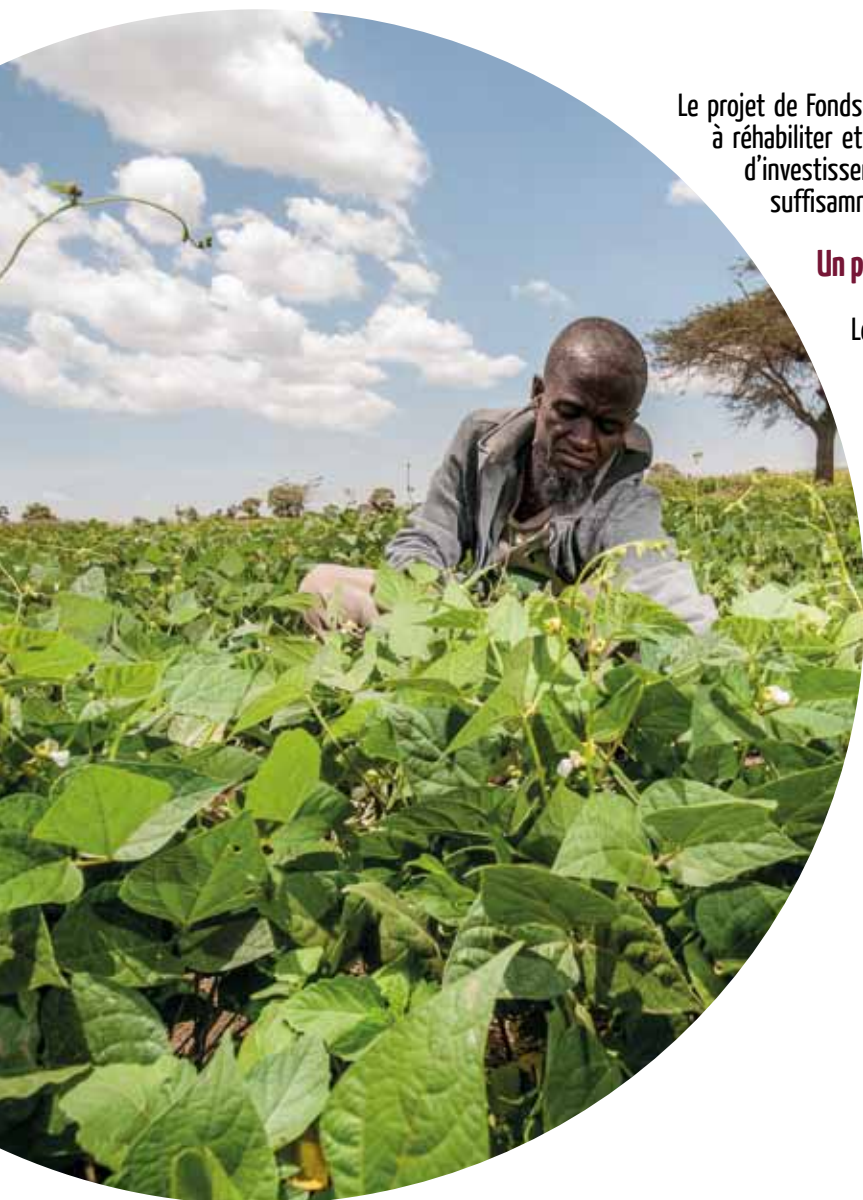


- **ATTÉNUATION DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES**, en fixant environ cinq gigatonnes de dioxyde de carbone en 2030. Cela représente à peu près le quart du total de l'écart des émissions qui doit être comblé afin de demeurer en deçà de l'objectif de deux degrés Celsius.
- **ADAPTATION AUX EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE**, en renforçant la capacité de résistance et d'adaptation des écosystèmes vulnérables aux risques liés au climat et aux catastrophes naturelles ;
- **SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET DE NUTRITION**, en améliorant la qualité des sols et en favorisant la production alimentaire durable et les pratiques agricoles résilientes qui permettent d'augmenter la productivité et les revenus des agriculteurs ;
- **CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ**, en conservant et en restaurant des écosystèmes terrestres, en les exploitant d'une manière durable et en réduisant la dégradation des habitats naturels ;
- **RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ**, en permettant aux plus pauvres de devenir plus résilients et en réduisant leur exposition et leur vulnérabilité face aux événements extrêmes, aux chocs économiques et aux catastrophes naturelles ;
- **PRODUCTION ET DE CONSOMMATION DURABLES** en favorisant une utilisation durable et efficace des ressources naturelles et une réduction des pratiques de gestion des terres ayant des effets néfastes pour la santé humaine et pour l'environnement.



L'enjeu des terres dans la réduction de l'écart des émissions et l'atteinte des objectifs de développement durable

L'enjeu des terres dans la réduction de l'écart des émissions et l'atteinte des objectifs de développement durable L'utilisation des terres représente près de 25 % du total des émissions de gaz à effet de serre. Il est possible de réduire ces dernières. La diffusion à plus grande échelle et la reproduction de pratiques qui ont fait leurs preuves peuvent contribuer à la fixation du carbone dans les sols. Une meilleure utilisation et une gestion plus efficace des terres, grâce notamment au recours à des modes d'agriculture faibles en émissions, à l'agroforesterie ou encore à la conservation et la restauration des écosystèmes peuvent, dans certains cas, réduire davantage les émissions.



Le projet de Fonds ouvre un nouveau territoire d'investissement dédié aux initiatives cherchant à réhabiliter et à éviter la dégradation des terres. Il a pour objectif de construire un cadre d'investissement et d'attester de la rentabilité de ces investissements, afin de mobiliser suffisamment de capitaux pour atteindre l'objectif de NDT d'ici 2030.

Un partenariat public-privé

Le Fonds a vocation à devenir une plate-forme de coordination pour un financement mixte. Il s'agira d'un partenariat public-privé destiné aux investisseurs institutionnels, aux investisseurs d'impact, aux institutions de financement du développement et aux donateurs engagés en faveur de la NDT.

Géré par une société privée, le Fonds prendra la forme d'un véhicule d'investissement et utilisera les financements publics pour couvrir les risques d'investissement et financer l'assistance technique. A mesure que le modèle sera précisé, le Fonds devrait mobiliser deux types d'investisseurs : les investisseurs d'impact, qui mettent davantage l'accent sur les critères de durabilité environnementale et sociale, et les investisseurs institutionnels, tels que les fonds de pension, qui privilégient les investissements à long terme.

ACTIF

Instruments financiers dédiés à des activités de réhabilitation et de prévention de la dégradation des terres générant des rendements financiers, ainsi que des bénéfices sociaux et environnementaux

PASSIF

Capitaux apportés par des investisseurs publics et privés avec un mécanisme de partage des risques sous la forme d'une structure en tranches (tranches prioritaires et subordonnées)

Modèle économique

Pour atteindre ses objectifs, le Fonds a vocation à financer directement ou indirectement des projets et des entités qui œuvrent en faveur de la réhabilitation et la gestion durable des terres dans tous les pays.

Dans un premier temps, le Fonds se concentrera sur des initiatives existantes impliquant des acteurs partageant la même vision, afin de maximiser l'ampleur et l'impact des efforts déployés à travers le monde en vue d'atteindre les ODD. Au fil du temps, le Fonds aidera à structurer et à financer de nouvelles initiatives partout dans le monde.

Le Fonds vise en priorité les initiatives permettant un triple retour sur investissement.

- Des rendements financiers générés par les intérêts des prêts ou des dividendes dans le cas d'un financement en fonds propres. Le rendement de l'investisseur sera lié au profil de risque/ rendement du portefeuille.
- Des bénéfices au niveau environnemental, tels que la régénération de la capacité de production du sol, la restauration des fonctions des écosystèmes, l'amélioration de la biodiversité ou l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ces derniers.
- Des bénéfices sociaux, tels que les possibilités de création d'emplois « verts », l'accroissement de la sécurité alimentaire et hydrique, ainsi que l'accès à l'autonomie des communautés locales et des petites exploitations gérées par des femmes.



Secteurs cibles

Les projets financés par le Fonds encourageront la mise en place d'une gestion durable des terres réhabilitées ou préservées dans de nombreux secteurs et formes d'exploitations, notamment :

- l'agriculture : projets d'élevage durable, pratiques durables en matière de planification et de récolte des cultures ;
- la foresterie : projets de reboisement, projets de gestion durable des forêts et d'agroforesterie ;
- l'énergie : installations de parcs photovoltaïques, éoliens et de biomasse sur des terres réhabilitées, association de projets d'énergie renouvelable avec des éléments de reverdissement ou d'agriculture ;
- la conservation : projets de préservation et de réhabilitation des habitats, constructions durables et infrastructures pour l'écotourisme ;
- la récupération des terres : réaménagement de décharges, réhabilitation de sites en zones de conservation ou de loisirs, réhabilitation de terres pour accueillir des infrastructures « vertes » ou neutres en dégradation des terres.

Les projets de gestion durable des terres dans ces secteurs peuvent générer des rendements à deux chiffres. Ils peuvent ainsi croiser plusieurs solutions de réhabilitation ou préservation des terres tout en présentant un potentiel commercial intéressant.



MISE EN ŒUVRE DU FONDS : UNE APPROCHE COLLABORATIVE

Partenariat avec une société de gestion de renom

Le Mécanisme mondial de la Convention collabore avec des experts et des conseillers spécialisés afin de développer le Fonds. Mirova, société de gestion de Natixis S.A. dédiée à l'investissement responsable, a été choisi comme partenaire pour structurer le Fonds.

Ensemble, ils affineront la stratégie d'investissement du Fonds, sa structure de gouvernance ainsi que ses critères de performances environnementales et sociales. Ils mobiliseront également des capitaux publics et privés et sélectionneront les projets éligibles. Le lancement du Fonds est prévu pour le dernier trimestre de l'année 2016.

Supervision par un groupe consultatif

Le Mécanisme mondial et Mirova seront assistés par un groupe consultatif composé de membres dirigeants des parties prenantes du Fonds, dont des organisations non gouvernementales et internationales. Le groupe consultatif fera partie du processus de développement et de structuration du Fonds et conseillera sur diverses questions, notamment sur les normes environnementales et sociales. Le pouvoir de décision ultime incombera au comité de pilotage composé de membres de Mirova et du Mécanisme mondial.



Les projets proposés et les décisions d'investissement seront soumis à un processus rigoureux d'analyse pour s'assurer que les investissements du Fonds sont conformes aux standards de performances établis. Deux aspects seront analysés en particulier. Premièrement, la façon dont les projets contribuent à la neutralité de la dégradation des terres. Deuxièmement, les risques environnementaux et sociaux posés par le projet pendant toutes les phases de son cycle de vie. Les critères de performance du Fonds s'appuieront sur des standards internationalement reconnus, tels que les Normes de performance en matière de durabilité sociale et environnementale de la Société financière internationale (IFI), ainsi que les Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale.



CAS D'INVESTISSEMENT : « SAN MARTIN SOSTENIBLE » (PÉROU)

Exemple : un projet de réhabilitation des terres de grande envergure, à travers la mise en œuvre de systèmes agroforestiers, d'une gestion durable des forêts et de déforestation évitée.

Le contexte

Dans les années 1980, la région de San Martin au Pérou a été fortement déboisée, devenue alors une zone rouge de production de coca, et était en proie au terrorisme et à une forte délinquance. Dans les années 1990, en coopération avec l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID), les agriculteurs sont passés de la culture de la coca à celle du cacao. Les premières coopératives de commerce équitable et d'agriculture biologique fondées à la même époque ont apporté de la valeur ajoutée grâce à des garanties de prix plus élevés, des primes et des partenariats de long terme avec les acheteurs.

Néanmoins, de vastes zones de terres sévèrement dégradées ont été laissées en friche, tandis que des communautés ont continué le développement de leurs fermes au sein de la forêt primaire. PUR Projet a lancé en 2008 une solution à grande échelle, visant à élargir les perspectives d'avenir des agriculteurs. Le projet fait le lien entre des projets agroforestiers, de reboisement et de conservation forestière et des organisations d'agriculteurs, telles que les coopératives Acopagro et Oro Verde, et la Fundacion Amazonia Viva.

PUR Projet

PUR Projet est un opérateur de projets forestiers communautaires spécialisé dans le développement de projets forestiers, agroforestiers et agroécologiques dans les pays en voie de développement. Il développe des solutions innovantes pour de petits exploitants agricoles voulant s'engager sur le long terme. Par exemple, il associe la culture agroforestière ou de reboisement à des projets autonomes pour des organisations de petits exploitants agricoles. Il dispose d'un portefeuille de 37 projets agroforestiers dans 30 pays, visant à améliorer la productivité, l'autonomie, la diversification des revenus des exploitants agricoles, le renforcement des capacités et l'émancipation des populations locales.

Le potentiel d'investissement

Actuellement, à San Martin, près de 500 000 hectares de terres sont encore dégradés. Leur restauration est possible, et nécessaire, par le biais de l'agroforesterie ou du reboisement, car la pratique d'une culture sur brûlis intensive aggrave la déforestation. Le réchauffement et l'évolution des conditions climatiques affectent et menacent également les cultures de cacao et de café. Dès lors, les opportunités d'intervention suivantes se présentent :

- La réhabilitation des terres dégradées : l'introduction de la culture du cacao ou du café dans des systèmes agroforestiers ou la création de parcelles boisées destinées à la gestion durable des forêt ;
- La rénovation de parcelles improductives où sont cultivées du café et du cacao ;
- La déforestation évitée grâce à une meilleure gestion par la communauté, à des activités de conservation et à l'amélioration de la productivité des exploitations agricoles.

OPPORTUNITÉ DE RESTAURATION DES TERRES	SURFACE	COÛT	BUDGET TOTAL
Réhabilitation de terres dégradées par la création de nouvelles parcelles agroforestières de cacao ou de café	250 000 ha	3 000 USD/ha	750 millions USD
Réhabilitation de terres dégradées par l'introduction de plantations forestières durables	50 000 ha	2 000 USD/ha	100 millions USD
Rénovation de parcelles improductives de café ou de cacao par l'agroforesterie	10 000 ha	2 000 USD/ha	20 millions USD
Abandon de la déforestation grâce à la conservation forestière, à l'autonomisation des communautés, aux activités économiques alternatives et à l'intensification agricole	500 000 ha (menacés depuis plus de 40 ans)	400 USD/ha (pour 40 années de conservation)	200 millions USD

Source: PUR Projet

Notes de bas de page

1. ELD Initiative 2015. The Value of Land: Prosperous Lands and Positive Rewards through Sustainable Land Management.
2. UNCCD 2015. Land Matters for Climate: Reducing the Gap and Approaching the Target
3. UN DESA, 2015. The Addis Ababa Action Agenda for the Third International Conference on Financing for Development
4. UNCCD COP12, 2015. Integration of the Sustainable Development Goals and targets into the implementation of the United Nations Convention to Combat Desertification and the Intergovernmental Working Group report on land degradation neutrality

Photos

Cover: Neil Palmer CIAT, <https://www.flickr.com/photos/ciat/6956077581/in/album-72157631668994498/>

Cover inside: Christian Lamontagne / PUR Projet

p.5: Georgina Smith / CIAT, <https://www.flickr.com/photos/ciat/17018430673/in/album-72157652813598805/>

p.6: Georgina Smith / CIAT, <https://www.flickr.com/photos/ciat/23069301082/in/album-72157660568184619/>

p.7: Neil Palmer CIAT, <https://www.flickr.com/photos/ciat/5244246179/in/album-72157625433019613/>

p.8: Georgina Smith / CIAT, <https://www.flickr.com/photos/ciat/21857369256/in/album-72157657033384354/>

p.9: Neil Palmer CIAT, <https://www.flickr.com/photos/ciat/21164332074/in/album-72157659219050651/>

p.10: Georgina Smith / CIAT <https://www.flickr.com/photos/ciat/22664641188/in/album-72157660568184619/>

p.11: FAO, [https://www.flickr.com/photos/faoftheun/17210829102/in/album-72157651618673477/Asian Development Bank](https://www.flickr.com/photos/faoftheun/17210829102/in/album-72157651618673477/Asian%20Development%20Bank) <https://www.flickr.com/photos/asian-developmentbank/18294466398/in/album-72157632638818236/>

Louis Putzel for Center for International Forestry Research (CIFOR), <https://www.flickr.com/photos/cifor/17033634100/in/album-72157649759329704/>

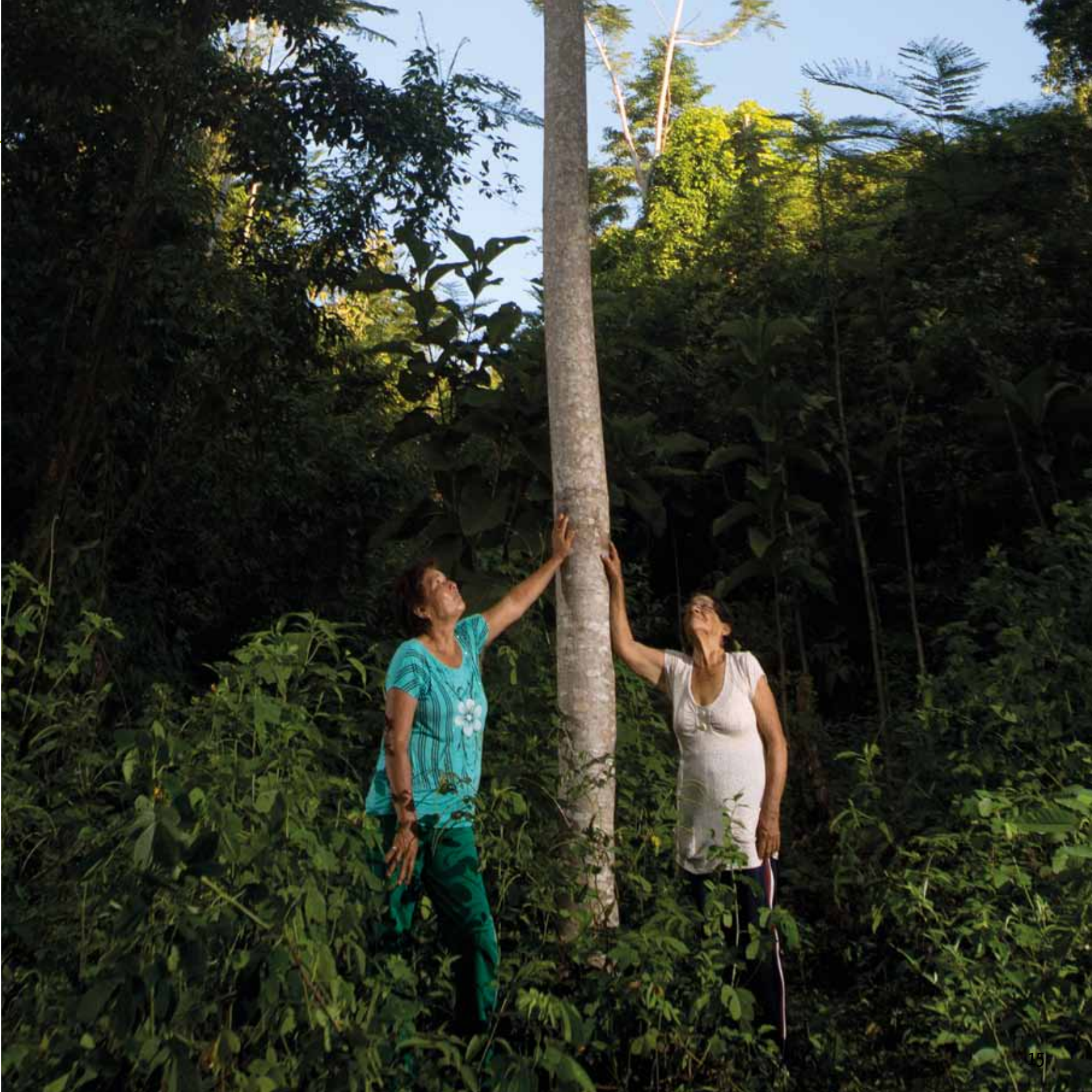
N. Atakos (CCAFS) <https://www.flickr.com/photos/cgiarcclimate/17426651615/in/album-72157650141485634/>

p.12: Christian Lamontagne / PUR Projet

p.15: Christian Lamontagne / PUR Projet/

Disclaimer

This document (the "Document") is being circulated as an information-only document and does not constitute an offer, a proposal, or a solicitation to investors to invest in the land degradation neutrality fund, (the "LDN Fund"). This Document has been prepared for indicative purposes only. This Document does not represent a commitment on the part of the Secretariat and the Global Mechanism of the United Nations Convention Desertification ("UNCCD") and Mirova to structure the Fund described herein nor any other fund. This information purpose only document is a non-contractual document intended only for professional and non-professional clients in accordance with relevant provisions of the United Nations relating to publications and disclaimers, and the Markets in Financial Instruments Directive (MIFID). It may not be used for any purpose other than that for which it was conceived and may not be reproduced, copied, distributed or communicated to third parties, in part or in whole, without the prior written consent of the UNCCD and Mirova. The UNCCD and Mirova reserve the right to modify (add, change, improve or update) any information contained in the Document at any time without notice. This document consists of a presentation created and prepared by the UNCCD and Mirova based on sources it considers to be reliable. The Document is provided "as is", without warranty of any kind, either express or implied, including, without limitation, warranties of merchantability, fitness for a particular purpose and non-infringement. The UNCCD and Mirova do not guarantee the accuracy, adequacy or completeness of information obtained from external sources included in the Document. The Document may contain advice, opinions and statements of various information sources. The UNCCD and Mirova do not represent or endorse the accuracy or reliability of any advice, opinion or statement or other information provided in the Document. Reliance upon such advice, opinion, statement or other information shall also be at the Reader's own risk. Neither the UNCCD nor Mirova shall be liable to any Reader or anyone else for any inaccuracy, error, omission, alteration or use of any content herein, or for its timeliness or completeness. Nothing herein shall constitute or be considered to be a limitation upon or a waiver of the privileges and immunities of the UNCCD as an international organization, which are specifically reserved. The Document is a joint collaborative work in accordance with the principles of the Global Compact of the United Nations relating to human rights, labour, environment and anti-corruption. Under Mirova's social responsibility policy, and in accordance with the treaties signed by the French government, the funds directly managed by Mirova do not invest in any company that manufactures sells or stocks anti-personnel mines and cluster bombs.



Global Mechanism of the UNCCD
UN Campus, Platz der Vereinten Nationen 1
53113 Bonn, Germany
Postal Address: PO Box 260129, 53153 Bonn, Germany
Tel: +49 (0) 228 815 2841
Fax: +49 (0) 228 815 2898/99
E-mail: ldnfund@unccd.int
Web-site: www.global-mechanism.org



MIROVA
21 Quai d'Austerlitz
75013, Paris, France
Agrément AMF: GP 02 014
Tel: +33 (0)1 78 40 80 00
Email: communication-mirova@mirova.com
Website: www.mirova.com
Twitter: [@Mirova_RI](https://twitter.com/Mirova_RI)

